

La Ville de Magog adopte sa première Politique environnementale

Magog, le 17 août 2020 – Afin de préserver son patrimoine naturel qui est menacé, notamment, par les changements climatiques de même que les pressions des activités urbaines et récréotouristiques, la Ville de Magog a récemment adopté sa première Politique environnementale ainsi que le plan d'action qui permettra de la concrétiser. Les documents sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Magog ou en cliquant sur le lien suivant : ville.magog.qc.ca/politique-environnementale.

Quatre grands thèmes sont abordés : la qualité de l'air et les changements climatiques, la protection des milieux naturels, les milieux humides et hydriques de même que la saine gestion des matières résiduelles. Une série de moyens sont également proposés pour atteindre les objectifs environnementaux. Voici quelques exemples :

- **Poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre** en encourageant la diminution de la marche au ralenti des véhicules, l'utilisation du transport actif (vélo et marche) ou des voitures électriques et le recours au covoiturage;
- **Favoriser une consommation responsable pour économiser l'eau potable** en proposant une aide financière pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie et en poursuivant l'inspection des bandes riveraines sur l'ensemble du territoire;
- **Conserver les milieux humides** en sensibilisant la population au rôle qu'ils jouent dans la protection de l'environnement comme la filtration et l'épuration de l'eau, la réduction des inondations, la modération des écarts de température, etc.
- **Privilégier la valorisation des matières résiduelles** en offrant tous les services nécessaires pour en assurer la saine gestion et en incitant les citoyens à participer à la collecte municipale des matières organiques ou à faire leur compost domestique.

La Politique environnementale et son plan d'action serviront de guide pour assurer une meilleure coordination des interventions municipales, pour faciliter la sensibilisation et le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement. Ils permettront également d'améliorer de façon continue la prise de



décision et les gestes posés pour diminuer l’empreinte écologique de la Ville et des citoyens. Ainsi, les élus et l’administration municipale s’engagent auprès de la population à réaliser, d’ici 2023, le plus d’actions possible afin de maintenir une qualité de vie exceptionnelle sur le territoire en fonction des différents programmes de subventions offerts.

« Il s’agit de la suite logique de la Planification stratégique de la communauté 2012-2030. Plus spécifiquement, de l’orientation qui prévoit « mettre en œuvre des pratiques écoresponsables ». C’est aussi le résultat d’une collaboration entre divers acteurs du milieu, dont Memphrémagog Conservation inc. (MCI), Corridor appalachien (ACA), le COGESAF, le CREE et l’Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises (LAMRAC). », affirme Josiane K. Pouliot, coordonnatrice Division environnement. « La contribution du comité consultatif en environnement (CCE) de la Ville et celle d’étudiants de la maîtrise en environnement de l’Université de Sherbrooke ont également été d’une grande importance dans la planification, la réflexion, l’analyse et l’élaboration de la Politique et du plan d’action », ajoute-t-elle.

« Je suis très fière de vous présenter le fruit du travail de cette belle équipe qui a à cœur de préserver notre environnement. Je remercie les participants qui ont assisté aux séances de consultation citoyenne sur le sujet. Je suis toujours ravie de constater l’implication de la population pour notre nature environnante. Je profite de l’occasion pour inviter tous les Magogois et Magogoises à se joindre à la Ville en participant activement à la protection de notre patrimoine naturel. En nous préoccupant davantage de celui-ci et en adoptant des comportements plus responsables, nous serons tous gagnants. Nous ne le répéterons jamais assez, chaque geste compte », exprime la mairesse de Magog, M^{me} Vicki-May Hamm.

Pour consulter la politique environnementale et le plan d’action : ville.magog.qc.ca/politique-environnementale.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l’information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

